

<http://pierre-alainmillet.fr/une-place-pour-le-vegetal-spontane-en-ville>



Conseil de métropole du 10 avril 2017

# une place pour le vegetal spontané en ville..

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 10 avril 2017

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

monsieur le président, chers collègues ?

cette délibération met en œuvre la loi qui interdit dès 2017 les produits phytosanitaires dans l'espace public et la voirie, hors produits utilisables en agriculture biologique, produits dits sans risques ou de « biocontrôle ». On peut s'interroger sur l'ambiguïté du vocabulaire. Etymologiquement, phytosanitaire veut dire santé des plantes, et la loi n'interdit pas de s'occuper de la santé des plantes. Faut-il parler de phytosanitaires biologiques pour ce qui est autorisé, sauf qu'on peut aussi avoir des armes biologiques, Derrière ce débat de terminologie se cachent les contradictions d'un débat qui se focalise sur des techniques, alors que l'essentiel, qu'un produit soit chimique ou biologique, c'est le processus politique public et transparent qui le rend légal, et en organise éventuellement les conditions d'usage, et, sinon, en contrôle réellement la non utilisation. Le débat est ouvert.

En tout cas, de nombreuses communes de la métropole sont passées au 0 pesticides ces dernières années, Vénissieux par exemple à l'exception des stades, pour lesquels les sportifs sont très exigeants sur la qualité de la pelouse et peu disponible à la gérer à la main centimètre par centimètre!

Nous partageons totalement les objectifs de construction d'un référentiel et de sensibilisation des autres acteurs, institutionnels ou privés, et aussi d'inscrire cette action dans un objectif plus large en lien avec les orientations développement durable de notre PLU-H, la place de la nature dans l'espace urbain, et donc ici, la place du végétal spontané. Car la nature est incroyablement robuste et trouve dans chaque fissure de l'espace urbain minéral des opportunités de réapparition...

Historiquement, nous avons tous beaucoup de réclamations d'habitants sur de l'herbe qui pousse sur des trottoirs! Mais les consciences évoluent et de plus en plus souvent, les habitants sont demandeurs d'espaces urbains qui laissent de la place à une nature moins encadrée que dans des corbeilles ou suspensions fleuries. Nous partageons l'idée qu'il est possible aujourd'hui d'organiser des espaces publics dans lesquels le végétal spontané pourrait avoir sa place, mais à une condition essentielle et qui n'est pas sans conséquence budgétaire! Il ne s'agit en aucun cas de délaissier certains espaces publics en les laissant retourner à la nature, et en réduisant alors les moyens d'actions publics.

Au contraire, pour que ce végétal spontané ne soit pas une gêne, il ne doit pas être un abandon. Il faut au contraire de véritables plans de gestion qui disent qu'à tel endroit, on veut éviter l'apparition de végétal spontané et donc qu'on va renforcer la qualité de l'espace public et notamment du revêtement de sol, et qu'à tel autre endroit, on va favoriser le végétal spontané, par exemple en laissant une bande de terre contre un mur pour lui redonner un caractère plus naturel. Il sera alors essentiel de suivre cette bande de végétal spontané, d'abord pour ne pas laisser s'installer de plantes allergisantes, on pense bien sûr à l'ambrosie, mais aussi pour en gérer l'impact sur l'espace, en faire donc une fauche raisonnée, mais aussi en évaluer la qualité et l'intérêt et adapter ainsi le plan de gestion, qui peut conduire par exemple à intervenir sur ce spontané en l'enrichissant, comme on le fait de prairies fleuries.

Autrement dit, cette politique de végétal spontané ne peut accompagner une réduction des moyens notamment de l'entretien de la voirie, que ce soit pour la gestion de l'espace ou pour l'entretien des revêtements. Or, les moyens accordés à la qualité des espaces entourant les voiries restent insuffisants. De nombreux trottoirs et cheminements dans la métropole sont très dégradés et malheureusement n'ont pas tous la qualité remarquable des berges du Rhône!

Il faudra donc évaluer l'impact budgétaire des plans de gestion du végétal spontané notamment sur la voirie.